

Ecole publique : LA VÉRITÉ SUR LA “RÉFORME PEILLON”

Le président Hollande a annoncé que la « *Refondation de l'école* » était un chantier prioritaire. Faut-il en déduire que l'école publique, loin d'être soumise à la règle d'or du TSCG et des 60 milliards d'euros de coupes budgétaires exigées par la Troïka (UE, BCE, FMI), serait préservée ?

Il n'en est rien : l'acte III de la décentralisation met au centre la dislocation de la nation et de l'égalité des droits au profit de l'émergence de « territoires » tout puissants... le projet de loi Peillon et les projets de décrets sur les rythmes scolaires s'inscrivent dans cette logique

QU'ON EN JUGE :

Rythmes scolaires : à chaque territoire son projet, sa politique éducative

Le ministre Peillon explique ainsi : « *la réforme des rythmes scolaires doit agir comme un levier pour faire évoluer l'école autour d'un projet éducatif territorial et doit conduire à (...) coordonner les actions de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes oeuvrant dans le champ éducatif* ». Concrètement, l'école ne serait plus de la compétence exclusive de l'Etat. Trois heures hebdomadaires seraient placées sous la responsabilité des collectivités avec le Projet Educatif Territorial (PET).

Les enfants scolarisés aux Lilas, à Aulnay sous Bois ou à Montpellier... n'auraient plus les mêmes enseignements, ni les mêmes conditions d'étude. Dans l'agglomération lyonnaise, où le maire PS, Gérard Collomb veut sortir l'agglomération du département, que deviendrait l'école publique ?

Avec l'enseignement professionnel et l'orientation transférés aux régions: la jeunesse livrée à l'exploitation !

Les régions décideraient de l'ouverture et de la fermeture des filières professionnelles, des BTS... elles contrôlèrent le service de l'orientation « *afin de mieux adapter l'offre de formation professionnelle aux besoins des territoires* »...

A Aulnay, à Florange quelles filières de formations professionnelles subsisteraient ?

L'avenir de la jeunesse devrait-il se limiter aux stages gratuits généralisés comme le prévoit le « *nouveau parcours de découverte du monde économique et professionnel, mis en place à partir de la rentrée 2015, (et qui) s'adressera à tous et trouvera sa place dans le tronc commun de formation de la sixième à la troisième* » ?

A l'heure où les plans de licenciements se multiplient avec le consentement du gouvernement Hollande-Ayrault (PSA Aulnay, Sanofi, ArcelorMittal...) quel avenir pour les jeunes privés d'instruction nationale et soumis aux aléas de l'exploitation locale ? Quel avenir pour des jeunes privés de diplômes nationaux reconnus dans les conventions collectives et les statuts de la fonction publique, si ce n'est la précarité généralisée à vie ?

A l'heure du TSCG, aucune création réelle de poste pour l'école !

Derrière l'annonce par le gouvernement de 43 000 créations de poste pour la rentrée 2013, la réalité c'est 21 500 départs à la retraite remplacés et 22 000 contractuels embauchés à tiers temps pour plusieurs milliers d'élèves en plus !

Depuis la rentrée, alors que chaque jour 150 à 200 classes sont sans maîtres dans les écoles primaires du département, le ministre Peillon embauche des contractuels et des vacataires pour combler le manque de titulaire remplaçants.

LES ENSEIGNANTS, LES PARENTS N'EN VEULENT PAS !

Le 11 octobre, plus de 40 % des professeurs des écoles de Seine-Saint-Denis étaient en grève pour exiger la création des 250 postes d'enseignants fonctionnaires d'Etat nécessaires pour que chaque enfant puisse avoir un enseignant.

Au moment où le gouvernement entend transférer une partie de l'Education nationale aux collectivités, la majorité PS-PCF (sauf 4 élus PCF qui se sont abstenus) du conseil général de Seine-Saint-Denis décide, dès le 1^{er} janvier 2013, une augmentation drastique des tarifs de cantine des collèges et une baisse de 7 % des budgets de fonctionnement des mêmes collèges.
Cette décision se heurte au refus unis des enseignants, des parents et de leurs syndicats.

Dans les écoles, les collèges, les lycées, les lycées professionnels, les motions se multiplient, bien souvent dans l'unité des sections syndicales (FSU, FO...) pour refuser la territorialisation et exiger l'abandon des projets Peillon/Ayrault.

Faut-il entrer dans un processus de concurrence territoriale ?...

Face à de telles menaces de dislocation, faut-il revendiquer un « *plan d'urgence pour l'Education en Seine-Saint-Denis* », comme le font les conseillers généraux du PCF, du Front de Gauche de Seine-Saint-Denis ?

Faudrait-il que chaque département, chaque collectivité entre dans un processus de concurrence avec les autres collectivités ?

Faut-il affirmer « *assez de transfert sans les moyens adaptés* » et demander que le montant des fonds alloués pour engager le processus de territorialisation passe de 250 à 650 millions d'euros ?

...ou faut-il exiger son abandon pur et simple ?

A l'inverse ne faut-il pas, à tous les niveaux, exiger l'abandon pur et simple des projets de loi et des projets de décret sur les rythmes scolaires, l'abandon de l'acte III de la décentralisation, véritable outil de dislocation de la nation et des droits des travailleurs et de la jeunesse.

N'est-il pas de la responsabilité des organisations ouvrières d'exiger l'abandon du projet de loi Peillon, d'exiger de chaque commune qu'elle n'entre pas dans le processus, ni en 2013, ni plus tard, qu'elle ne présente pas de projet d'école territoriale ?

Le POI combat pour aider à renforcer les segments d'unité sur ces exigences. Il rappelle qu'élèves, parents et enseignants de Seine-Saint-Denis se sont regroupés ces dernières années sous les mots d'ordre « *Seine-Saint-Denis en France* » - « *Non au Bac 93* ».

SEUL L'ÉTAT PEUT GARANTIR LE DROIT À L'INSTRUCTION

- **Non à l'Acte III de la décentralisation !**
- **Retrait des projets Peillon de territorialisation de l'école publique !**
- **Création de tous les postes nécessaires !**

VENEZ EN DISCUTER
SAMEDI 19 JANVIER 2013, À 14 H 30

87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris
(M° : Château d'Eau, Gare de l'Est, Strasbourg-Saint-Denis)